

Distr. : générale
7 juin 2012



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Français
Original : anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17–21 septembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire *

Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : évaluation de la mise en œuvre, orientations sur la mise en œuvre et examen et actualisation de l'Approche stratégique

Rapport sommaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Note du secrétariat

1. Conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques révisé périodiquement l'Approche stratégique. Deux de ses fonctions à cet égard consistent à « recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et diffuser, selon qu'il y a lieu, les informations » et à « évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés par rapport à l'objectif de 2020 et de prendre des décisions stratégiques, d'assurer la programmation, de fixer les priorités et d'actualiser l'Approche au besoin. »
2. Pour faciliter la communication d'informations par les parties prenantes et l'exécution de sa fonction d'examen, la Conférence, à sa deuxième session, est convenue des modalités d'établissement des rapports des parties prenantes sur les progrès de la mise en œuvre.¹ Dans cette optique, elle a notamment :
 - a) Établi une série de 20 indicateurs pour mesurer les progrès dans la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique dans les cinq domaines définis dans la Stratégie politique globale (réduction des risques, connaissance et information, gouvernance, renforcement des capacités et coopération technique, et trafic international illicite);
 - b) Prié le secrétariat d'élaborer des directives sur la manière dont les données requises seront collectées, notamment sur la portée des données nécessaires au titre de chaque indicateur, ainsi que d'établir un outil en ligne simple pour la collecte des données;
 - c) Prié le secrétariat d'établir un rapport de référence pour la période 2006–2008 et un premier rapport d'activité pour la période 2009–2011 pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée;
 - d) Prévu d'évaluer expressément les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique à sa troisième session, et à intervalles réguliers par la suite.

* SAICM/ICCM.3/1

¹ Les modalités d'établissement de rapports par les parties prenantes sur les progrès de la mise en œuvre convenues par la Conférence figurent dans l'annexe III du rapport de la Conférence sur les travaux de sa deuxième session (SAICM/ICCM.2/15).

3. À sa première réunion, tenue à Belgrade du 15 au 18 novembre 2011, le Groupe de travail à composition non limitée était saisi d'un aperçu des travaux menés par le secrétariat pour préparer l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, du projet de rapport de référence pour la période 2006–2008, des résultats préliminaires d'une analyse des données collectées pour la période 2009–2010 auprès des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en utilisant l'outil simple de communication en ligne ainsi que des informations sur les progrès accomplis, soumises par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.
4. Le Groupe de travail à composition non limitée est convenu que la période de collecte des données pour le premier rapport périodique serait prolongée jusqu'à la fin janvier 2012, que la période initiale de communication des données couvrirait l'exercice biennal 2009-2010 et qu'un cycle de trois années serait appliqué par la suite.
5. On trouvera dans l'annexe de la présente note un récapitulatif des principales conclusions des travaux entrepris par le secrétariat pour la préparation du rapport de référence et du premier rapport d'activité. Le rapport de référence est publié sous la cote SAICM/ICCM.3/INF/5 et le rapport d'activité pour la période 2009–2010 sous la cote SAICM/ICCM.3/INF/6.
6. Les résultats de l'analyse des données collectées pour chaque question posée pour la période 2009-2010 dans l'outil en ligne peuvent être téléchargés à partir du site Internet de l'Approche stratégique sous la forme de feuilles Excel, qui présentent des données agrégées pour chaque groupe de parties prenantes (gouvernements, organisations intergouvernementales ou non gouvernementales), région de l'ONU et catégorie de pays en développement, telle que définie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et sur la base de la liste des petits États en développement insulaires publiée par l'Organisation des Nations Unies.
7. Des copies des questionnaires remplis par les parties prenantes en utilisant l'outil de communication en ligne et contenant des données qualitatives et des commentaires additionnels sont aussi disponibles sur le site Internet de l'Approche stratégique.

Mesures que pourrait prendre la Conférence

8. La Conférence pourrait vouloir :
 - a) Se féliciter des travaux menés pour établir le rapport de référence et le rapport d'activité, qui s'appuient pour la première fois sur des données comparables concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique eu égard aux indicateurs retenus par la Conférence, soumises par un large groupe de parties prenantes à l'Approche stratégique au sein des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales;
 - b) Prendre note des indicateurs pour lesquels les tendances ressortant des données collectées montrent que les progrès accomplis sont moindres que ceux escomptés et étudier les possibilités d'encourager des activités supplémentaires durant la période intersessions;
 - c) Convenir qu'un deuxième rapport d'activité couvrira la période 2011–2013 et sera établi selon la même méthodologie que le premier afin que les progrès réalisés au fil du temps puissent être formellement évalués à la quatrième session de la Conférence;
 - d) Demander au secrétariat d'établir et de publier un rapport, y compris des représentations graphiques, sur la base du résumé des informations fournies dans les documents SAICM/ICCM.3/INF/5 et SAICM/ICCM.3/INF/6, et de coopérer avec les parties prenantes pour enrichir le centre d'échange d'informations de l'Approche stratégique avec des références concernant des projets et des initiatives signalés au moyen de l'outil de communication en ligne;
 - e) Inviter le secrétariat à examiner lors de toutes les réunions régionales se tenant durant la période intersessions les résultats des travaux sur l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, compte tenu des différentes régions auxquels ils se rapportent, afin d'améliorer la prise de conscience de la nécessité de ces rapports, d'accroître le nombre de parties prenantes participant aux travaux futurs sur le sujet et de contribuer au développement ultérieur des plans régionaux de mise en œuvre;
 - f) Encourager les parties prenantes qui ne l'ont pas encore fait à transmettre au secrétariat leur questionnaire rempli pour la période 2009–2010, afin d'améliorer la représentativité des données collectées dans la perspective d'une comparaison avec les données collectées pour 2011–2013;
 - g) Inciter les parties prenantes disposant de données complémentaires à celles collectées par le secrétariat sur les 20 indicateurs à les communiquer au secrétariat avant la quatrième session de la Conférence de façon à pouvoir faire la synthèse des résultats venant d'autres sources.

Résumé des principales conclusions du rapport du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

I. Introduction

1. Le présent résumé s'appuie sur deux rapports établis par le secrétariat concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et publiés sous les cotes SAICM/ICCM.3/INF/5 et SAICM/ICCM.3/INF/6. Ce dernier rapport a été plus particulièrement sollicité car il contient une analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique en 2009–2010 et présente une série plus complète d'informations. Néanmoins, pour les indicateurs pour lesquels des données estimatives de référence étaient disponibles, celles-ci ont été prises en compte dans le présent résumé à des fins de comparaison.

II. État des rapports soumis par les parties prenantes

2. Un total de 124 parties prenantes ont soumis des informations en utilisant l'outil de communication en ligne du secrétariat sur une période de huit mois.¹ Parmi ces rapports, 108 venant de 78 gouvernements, 11 organisations intergouvernementales et 19 organisations non gouvernementales, y compris du secteur privé, étaient complets et ont servi de base à l'analyse pour 2009–2010. Quatorze rapports ont été présentés après la date limite de la période de soumission des rapports, telle que prolongée par le Groupe de travail à composition non limitée, améliorant sensiblement la représentativité des informations concernant l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. On trouvera à l'appendice I du présent résumé une liste des parties prenantes ayant soumis des informations.

3. Le nombre total des rapports présentés par des gouvernements est supérieur à celui des rapports formels soumis en vertu de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination,² ce qui est plutôt satisfaisant compte tenu notamment du caractère volontaire de l'Approche stratégique et des rapports additionnels soumis par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

4. Les gouvernements des pays d'Afrique et de la région Asie-Pacifique ont été moins nombreux à soumettre des rapports que ceux des autres régions. Cependant, le nombre de rapports qu'ils ont soumis a été suffisant pour permettre une comparaison des tendances avec les autres régions. Les rapports présentés par les pays en développement et les petites États insulaires en développement ont représenté 83 % du nombre total des rapports des gouvernements, le solde étant constitué par des rapports soumis par des pays relevant d'autres catégories aux fins de l'aide au développement.

5. Cent cinquante-sept parties prenantes, y compris 103 gouvernements, ayant soumis des rapports sur les progrès réalisés, le nombre total de rapports pris en compte pour établir le rapport de référence était plus important que pour le premier rapport d'activité. Si les rapports ont été plus nombreux, ils étaient axés sur un nombre limité de questions concernant les phases initiales de la mise en œuvre et ne couvraient pas la majorité des indicateurs retenus par la Conférence. Les réunions régionales ont fourni une occasion utile d'examiner les informations de référence intérimaires recueillies préalablement à ces réunions. L'examen dans une optique régionale des résultats du présent rapport et des rapports suivants lors des prochaines réunions régionales contribuerait probablement à améliorer les modalités futures d'établissement des rapports en sensibilisant davantage à l'utilité des informations collectées.

1 Les périodes prévues pour la soumission des rapports se situaient entre le 4 mars et le 9 juillet 2011 et entre le 1^{er} décembre 2011 et le 31 mars 2012, suite à la prolongation convenue par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion.

2 Dans le document UNEP/CHW.10/13, sur les rapports nationaux soumis au titre de la Convention de Bâle, il est indiqué que 94 gouvernements Parties avaient soumis des rapports pour 2007, alors que dans le document UNEP/POPS/COP.5/29, il est indiqué que 69 gouvernements Parties avaient soumis un deuxième rapport périodique national au titre de la Convention de Stockholm.

III Résumé des principales conclusions

A. Solidité de l'analyse

6. Les données collectées pour le rapport d'activité 2009–2010 constituaient les premières données quantitatives rassemblées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique eu égard aux 20 indicateurs retenus par la Conférence à sa deuxième session. On trouvera dans l'appendice II du présent résumé une liste des indicateurs en question.

7. L'outil de communication en ligne a permis de collecter des informations sur la mise en œuvre de plus de 170 activités spécifiques intéressant les cinq groupes d'indicateurs et catégories d'objectifs de la Stratégie politique globale : réduction des risques, connaissance et information, gouvernance, renforcement des capacités et coopération technique et trafic international illicite. Les données relatives à l'indicateur 17 sur le Programme de démarrage rapide et le nombre de correspondants de l'Approche stratégique ont été rassemblées à partir des registres du secrétariat et non au moyen de l'outil en ligne. Toutes les données quantitatives notifiées par le biais de l'outil en ligne ont été regroupées dans une base de données de façon à pouvoir les agréger de différentes manières. Dans les modalités convenues, la Conférence n'a pas fait de distinction entre les données à collecter auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales et a plutôt recommandé l'utilisation d'une seule série d'indicateurs. Pour le présent aperçu, les données ont donc été notifiées essentiellement de manière agrégée. Les participants voudront sans doute se référer aux documents SAICM/ICCM.3/INF/5 et SAICM/ICCM.3/INF/6 pour prendre connaissance des résultats de l'analyse pour les différents groupes de parties prenantes et les différentes régions géographiques.

8. Le nombre de parties prenantes communiquant des informations sur chaque activité peut être assimilé à une série d'"instantanés" des activités entreprises au titre de chaque indicateur dont la progression peut être évaluée au fil du temps. Cette analyse est décrite dans le document SAICM/ICCM.3/INF/6, où figurent également des représentations graphiques des données et des résultats de base. L'agrégation de ces informations donne une estimation du nombre de parties prenantes choisissant au moins une activité au titre de chaque indicateur, ce qui permet de disposer d'une estimation de base des progrès réalisés au regard de chacun des indicateurs convenus.

9. Pour tenir compte de la possibilité que chaque partie prenante réalise sans doute plus d'une activité pour tout indicateur donné, une estimation additionnelle du nombre moyens d'activités notifiées pour chaque indicateur peut être établie pour arriver à un niveau moyen estimé d'activité pour 2009–2010 au titre de chaque indicateur. Cette moyenne constitue une autre mesure globale des progrès qui permet de comparer les niveaux moyens d'activité entre les principaux groupes de parties prenantes. Pour les gouvernements réalisant des formes similaires d'activités, cette approche facilite aussi la comparaison des niveaux de réalisation entre les pays des différentes régions géographiques et entre les pays classés selon le niveau de développement économique.

10. Pour certains indicateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont rendu compte d'un moins grand nombre d'activités car il a été considéré que les activités visées n'étaient ni pertinentes, ni applicables dans leur cas. Des analyses supplémentaires sont présentées dans le document SAICM/ICCM.3/INF/6 pour tenir compte de cet aspect. Il serait utile que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales fournissent des informations complémentaires pour préciser les raisons de leurs choix.

B. Principales conclusions

11. Le tableau qui suit le paragraphe 12 récapitule les principales conclusions de l'analyse globale des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique en 2009–2010 au niveau agrégé. Il indique le nombre de parties prenantes notifiant au moins une activité pour chaque indicateur, le nombre moyen d'activités notifiées, exprimé en pourcentage des activités totales pour chaque indicateur, et la fourchette des réponses pour les différentes activités qui contribuent à la réalisation de chaque indicateur. Il ressort des informations et analyses additionnelles présentées dans le document SAICM/ICCM.3/INF/6, en même temps que des représentations graphiques des données, que pour environ la moitié des indicateurs, des niveaux plus faibles d'activité ont été signalés par les gouvernements des pays les moins avancés et des petites États insulaires en développement. Des différences géographiques sont discernables dans certains cas, notamment pour l'Amérique latine et les Caraïbes, bien qu'il soit difficile de dire quelle est leur ampleur.

12. Globalement, pour l'exercice biennal 2009–2010, le niveau le plus élevé d'activité signalé par toutes les parties prenantes concernait les indicateurs relatifs à la réduction des risques, pour lesquels plus de 90 % des parties prenantes ont fait état d'au moins une activité. C'est pour les indicateurs concernant la connaissance et l'information et le renforcement des capacités et la coopération technique que les plus faibles niveaux d'activité ont été signalés, même si, dans ce dernier groupe, les indicateurs n'étaient pas totalement applicables à toutes les parties prenantes.

Récapitulatif des principales conclusions de l'analyse globale figurant dans le premier rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique : 2009–2010

Intitulé abrégé de l'indicateur	No. de parties prenantes signalant au moins une activité	No d'activités évaluées	Nombre moyen d'activités notifiées		Fourchette en pourcentage des réponses concernant les activités visées	
			No.	%	Min	Max
Réduction des risques						
1. Utilisation des outils de gestion des produits chimiques	112 (99 %)	20	7,46	37	23	67
2. Principales catégories de produits chimiques assujettis à la gestion des risques	110 (97 %)	11	5,71	52	28	81
3. Dispositifs de gestion des déchets dangereux	100 (88 %)	14	5,21	37	35	73
4. Surveillance périodique	102 (90 %)	7	2,79	40	41	77
5. définition des priorités pour la réduction des risques	106 (94 %)	20	8,17	41	32	75
Connaissance et information						
6. Fourniture d'informations conformes aux normes harmonisées au niveau international	88 (79 %)	12	2,36	20	27	67
7. Communication d'informations sur les risques pour les groupes vulnérables	91 (81 %)	8	2,34	29	12	59
8. Programmes de recherche	78 (70 %)	5	1,79	36	32	54
9. Sites Internet fournissant des informations sur les produits chimiques	97(87 %)	10	4,10	41	22	59
Gouvernance						
10. Détermination à mettre en œuvre l'Approche stratégique	102 (89 %)	8	2,53	32	22	45
11. Mécanismes de coordination multipartites	87 (76 %)	15	4,44	30	6	69
12. Respect des priorités internationales	104 (91 %)	24	6,62	28	23	88
Renforcement des capacités et coopération technique						
13. Soutien bilatéral au renforcement des capacités et à la coopération technique	34 (30 %)	2	N/D	N/D	16	29
14. Hiérarchisation des besoins en matière de renforcement des capacités	83 (74 %)	5	1,31	26	20	40
15. Coopération régionale sur la gestion rationnelle des produits chimiques	68 (61 %)	6	2,06	34	23	51
16. Programmes d'aide au développement couvrant la gestion des produits chimiques	36(32 %)	1	N/D	N/D	N/D	N/D
17. Projets de renforcement des capacités soutenus par le Programme de démarrage rapide	48	1	N/D	N/D	N/D	N/D
18. Projets de renforcement des capacités soutenus par d'autres sources	77 (69 %)	11	1,71	16	3	47
Trafic international illicite						
19. Trafic international illicite de produits chimiques	89 (80 %)	8	2,81	35	31	57
20. Trafic international illicite de déchets dangereux	82 (74 %)	8	2,26	28	27	57

Note : L'indication N/D est utilisée dans le cas des indicateurs 13, 16 et 17 car les données collectées ne couvraient pas un ensemble d'activités.

1. Réduction des risques

13. Le plus grand nombre d'activités signalées concernaient l'utilisation ou la mise en œuvre des outils et activités de gestion des produits chimiques destinés à réduire les risques inhérents aux principales catégories de ces produits. On a pu noter en particulier la large utilisation des instruments et directives publiés par les pays participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, ce qui a confirmé le rôle important de ce type d'organisations dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Des niveaux significatifs d'activité ont aussi été signalés pour la réduction des risques liés aux pesticides, aux polluants organiques persistants (tels que définis par la Convention de Stockholm) et au mercure ou aux sources contenant du mercure, avec des niveaux d'activité comparativement moindres pour les produits chimiques à large utilisation dispersive ou à fort volume de production, peut-être parce que ces termes ne sont pertinents que dans certaines juridictions. Le niveau élevé d'activité associé à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm, au titre de la série d'indicateurs relatifs à la gouvernance, a sans doute influé sur le niveau élevé d'activité signalé pour les polluants organiques persistants et, de même, la priorité dont fait actuellement l'objet le mercure au niveau international explique sans doute le niveau élevé d'activité signalé pour cette substance.

14. S'agissant des modalités de gestion des déchets dangereux, l'analyse agrégée globale ne reflète pas le niveau comparativement élevé d'activité signalé par les gouvernements.

2. Connaissance et information

15. Par rapport aux indicateurs relatifs à la réduction des risques et à la gouvernance, un niveau global d'activité plus faible a été enregistré pour les indicateurs relatifs à la connaissance et à l'information. Si le faible nombre de parties prenantes faisant réaliser ou finançant des recherches sur la sécurité chimique n'est pas surprenant en période d'austérité économique, le nombre moyen d'activités notifiées et le nombre d'activités spécifiques dont il est fait état pour la communication d'informations sur les normes harmonisées au niveau international, notamment le Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et les résultats pour la communication d'informations sur les risques causés par les produits chimiques sur les groupes vulnérables ont été moindres que ceux auxquels on aurait pu s'attendre. Des progrès supplémentaires dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique devraient pouvoir aider dans ces deux domaines, car plusieurs projets soutenus dans le cadre du Programme de démarrage rapide visent l'application du Système mondial harmonisé aux niveaux national et régional. Les travaux menés sur les nouvelles questions de politique générale, comme l'élimination de la peinture au plomb et les substances chimiques présentent dans les produits, visent plus particulièrement la sensibilisation et la communication, alors que certaines des actions envisagées dans la stratégie relative au secteur de la santé prévoient un plus gros effort de sensibilisation parmi les professionnels ayant en charge le bien-être de ces groupes vulnérables.

3. Gouvernance

16. Le plus large éventail d'activités signalées concernait la mise en œuvre des grandes priorités internationales relatives aux produits chimiques, notamment celles ayant fait l'objet de conventions et d'accords internationaux. Les réponses variaient considérablement suivant la convention ou l'accord particulier concerné. Le plus haut niveau d'activité signalé avait trait aux trois conventions administrées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à savoir le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1985), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001) et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets et de leur élimination (1989). Les parties prenantes n'étaient pas au courant de l'état de la mise en œuvre de certaines conventions et instruments, comme en témoignent les résultats pour la mise en œuvre des Règlements sanitaires internationaux (2005), d'où l'intérêt d'une collaboration intersectorielle plus étroite à l'avenir. La réalisation de travaux s'appuyant et prolongeant le concept de synergies qui relient les trois conventions sur les produits chimiques et les déchets pourrait être utile pour améliorer la prise de conscience et encourager la coopération dans ce domaine.

17. L'engagement à l'égard de la mise en œuvre de l'Approche stratégique reste important. Des progrès considérables ont été réalisés durant la période de référence, avec une augmentation continue du nombre de correspondants nationaux au sein des gouvernements et des organisations non gouvernementales et le recours à des comités multipartites pour coordonner les questions relatives à l'Approche stratégique et à la sûreté chimique. Le réseau de correspondants dans les organisations intergouvernementales est resté stable durant la période de référence et pourrait être élargi en recrutant des correspondants dans d'autres organisations de coopération régionale et institutions financières, compte tenu en particulier de la nécessité d'étudier plus avant la possibilité de renforcer les dispositifs de financement à long terme de l'Approche stratégique.

4. Renforcement des capacités et coopération technique

18. S'agissant des activités signalées sur le renforcement des capacités et la coopération technique, le niveau de réalisation était assez partagé. Un soutien notable a été apporté par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide pour faciliter des activités conçues pour mettre en œuvre l'Approche stratégique, le programme dépassant les objectifs de son plan d'activité pour les pays les moins avancés et les pays figurant sur la liste du Comité d'aide au développement de l'OCDE.⁴ Ce Fonds d'affectation spéciale a aidé un nombre de pays comparable à ceux soutenus par le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal ou le Fonds pour l'environnement mondial, ce qui témoigne de la complémentarité de cette source de financement pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.

19. L'accès à d'autres sources de financement durant l'exercice biennal 2009–2010 est sensiblement plus faible. Il a été constaté que le soutien fourni par l'Organisation des Nations Unies, notamment les organismes des Nations Unies, est la source la plus courante de financement, cette observation étant corroborée par les analyses complémentaires réalisées par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques donnant une vue d'ensemble des secteurs où les différentes organisations participant au Programme travaillent sur des problèmes relatifs aux produits chimiques au niveau des pays.⁵ En moyenne, les organisations ayant répondu ont eu accès à moins de deux sources de financement différentes, l'accès à des financements par le biais d'accords bilatéraux, de la Banque mondiale, des accords de coopération régionale, du secteur privé, des banques de développement régionales, des fondations, des organismes bénévoles et des conventions multilatérales n'étant signalé que très rarement.

20. Le niveau d'activité intéressant l'intégration des activités, notamment la mesure dans laquelle les plans de développement nationaux prenaient en compte les besoins prioritaires en matière de produits chimiques, ne concernait qu'environ un tiers des réponses, le plus fort pourcentage étant observé pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un groupe plus important de pays en développement ont signalé que la question sur les plans de développement n'était soit pas pertinente, soit pas applicable dans leur cas, ou bien qu'ils ne connaissaient pas la réponse. S'agissant du niveau d'activité relatif à d'autres processus de planification et à l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités, la situation était plus positive, mais il s'agissait essentiellement de mettre à jour ou de compléter les profils nationaux de gestion des produits chimiques et les plans d'action nationaux pour la Convention de Stockholm. Environ un quart des réponses ont fait état de l'achèvement ou de la mise à jour des plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique en 2009–2010.

21. Environ les deux tiers des réponses ont signalé au moins un effort de coopération régionale pertinent sur différents aspects de la sûreté chimique, notamment des activités intéressant le partage de connaissances et d'informations ainsi que le renforcement des capacités et la coopération technique. Cette forme de coopération semblait plus étroite pour le groupe des pays d'Europe de l'Ouest et des autres pays, bien que le travail des organisations de coopération régionale en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes ait aussi été mentionné.

5. Trafic international illicite

22. Peu de distinctions ont été faites dans les niveaux ou les caractéristiques des activités signalées concernant le trafic international illicite des produits chimiques ou des déchets dangereux, dans les deux cas des informations étant surtout communiquées sur les sorties de produits chimiques ou de déchets des pays et sur l'établissement d'une législation nationale pour faire face à ce problème. Pour les déchets dangereux, le niveau d'activité concernant l'information du public, la prise de conscience de l'importance et de la nature du commerce illicite et les mesures correctrices mises en œuvre a moins fréquemment été indiqué. Plusieurs initiatives nouvelles et renforcées, telles que celles impliquant la Convention de Bâle et ses centres régionaux, le Partenariat pour une action sur les

4 Voir SAICM/EB.7/2/Rev.1.

5 Voir www.who.int/iomc/activity/poactivities/en/index.html.

équipements informatiques, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les secteurs industriels visés, les organisations non gouvernementales et les réseaux concernés, comme le Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement et le Réseau international pour le respect et l'application du droit de l'environnement, permettent d'espérer que des travaux supplémentaires seront réalisés dans ce domaine dans les années à venir.

Appendice I

Liste des parties prenantes ayant présenté des informations pour l'établissement de rapports pour la période 2009–2010

1. Les gouvernements des 78 pays suivants ont intégralement rempli le questionnaire en ligne : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Belgique, Belize, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Gambie, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Islande, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Lesotho, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palau, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie. Les gouvernements des 10 pays suivants ont rempli partiellement le questionnaire en ligne : Autriche, Bahreïn, Ghana, Îles Marshall, Libéria, Madagascar, Malawi, Qatar, République arabe syrienne, Tchad.

2. Les 11 organisations intergouvernementales suivantes, y compris les 6 organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ont intégralement rempli le questionnaire : Banque mondiale, Commission européenne, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour le développement et Système d'intégration de l'Amérique centrale.

3. Les 19 organisations non gouvernementales suivantes, y compris 6 organisations du secteur privé, ont intégralement rempli le questionnaire : Associated Labor Unions - Trade Union Congress of the Philippines, Association méditerranéenne du développement durable, Association marocaine d'éducation environnementale et de protection des oiseaux, et Association turque des fabricants de produits chimiques, Confédération syndicale internationale (CSI), Conseil international des associations chimiques, Conseil international des mines et métaux, CropLife International, Day Hospital Institute for Development and Rehabilitation, Environmental Ambassadors, Groundwork, Health Care Without Harm, International Society of Doctors for the environment, New Brunswick Partners in Agriculture, Occupational Knowledge International, Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement, Organisation régionale pour l'Afrique de la CSI, Réseau pour le développement durable, Réseau d'action contre les pesticides et Société de toxicologie et de chimie de l'environnement. Les 6 organisations non gouvernementales suivantes ont partiellement rempli le formulaire, en soumettant une ou plusieurs parties : Association méditerranéenne pour le développement durable, Centre de recherche et d'éducation pour le développement, Centre for Environment and Sustainable Development, Centre for Occupational and Environmental Health de l'Université du Cap, Golan Environment and Heritage Association, Union internationale de toxicologie,.

Appendice II

Liste des indicateurs pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Les 20 indicateurs suivants ont été adoptés par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session, en mai 2009, accompagnés de directives sur les types de données qui doivent être recueillies auprès des parties prenantes.

A. Réduction des risques

1. Nombre de pays (et d'organisations) qui mettent en œuvre des outils convenus de gestion des produits chimiques.
2. Nombre de pays (et d'organisations) disposant de mécanismes visant les principales catégories de produits chimiques.
3. Nombre de pays (et d'organisations) disposant d'arrangements en matière de gestion des déchets dangereux.
4. Nombre de pays (et d'organisations) qui prennent part à des activités générant des données de surveillance comparables sur des polluants environnementaux et des substances d'intérêt prioritaire à la santé humaine.
5. Nombre de pays (et d'organisations) disposant de mécanismes pour la définition des priorités en matière de réduction des risques.

B. Connaissance et information

6. Nombre de pays (et d'organisations) fournissant des informations conformes aux normes harmonisées au niveau international.
7. Nombre de pays (et d'organisations) ayant adopté des stratégies déterminées pour la communication d'informations sur les risques causés par les produits chimiques sur les groupes vulnérables.
8. Nombre de pays (et d'organisations) disposant de programmes de recherche.
9. Nombre de pays (et d'organisations) disposant de sites Internet où les parties prenantes peuvent obtenir des informations.

C. Gouvernance

10. Nombre de pays (et d'organisations) engagés à mettre en œuvre l'Approche stratégique.
11. Nombre de pays (et d'organisations) ayant adopté des mécanismes de coordination multipartites.
12. Nombre de pays (et d'organisations) dotés de mécanismes pour mettre en œuvre les principales priorités internationales concernant les produits chimiques.

D. Renforcement des capacités et coopération technique

13. Nombre de pays (et d'organisations) fournissant des ressources (financières et en nature) pour aider au renforcement des capacités et à la coopération technique avec d'autres pays.
14. Nombre de pays (et d'organisations) ayant procédé à l'identification et à la détermination des priorités de leurs besoins nationaux en matière de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques.
15. Nombre de pays (et d'organisations) engagés dans la coopération régionale sur les questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques.
16. Nombre de pays où la gestion des produits chimiques est incluse dans un programme d'aide publique au développement.
17. Nombre de pays (et d'organisations) ayant des produits financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique.

18. Nombre de pays (et d'organisations) ayant des projets de gestion rationnelle des produits chimiques financés par d'autres sources de financement (autres que les fonds du Programme de démarrage rapide).

E. Trafic international illicite

19. Nombre de pays ayant adopté des lois sur le trafic illicite de substances chimiques toxiques, dangereuses et strictement réglementées.

20. Nombre de pays disposant de mécanismes visant à prévenir le trafic illicite de déchets dangereux.
